



LOCATION PORTE-VELOS

RÈGLEMENT

1. PREAMBULE

Votre Club UCAM met à la disposition des adhérents un porte vélos. Compte tenu du coût de ce matériel, la location ne peut pas se faire sans conditions. Le respect de ce règlement favorisera son bon fonctionnement.

2. DESCRIPTION DU MATÉRIEL

- Porte vélos THULE,
- N° de Référence :
- Capacité de portage 3 + 1 vélo,
- Fixation sur attelage avec boule,
- Système d'antivol porte vélos et vélos (2 clés différentes),
- Plaque minéralogique du véhicule porteur,

3. CONDITIONS DE LOCATION

- Alain FRIGANT est désigné responsable et gérant de ce porte vélos,
- Ce matériel est réservé exclusivement aux adhérents. Aucune sous location n'est autorisée. Cependant il peut être envisagé sur décision du bureau, une location à des personnes étrangères au club. Les conditions seront revues à cet égard.
- Toute personne désirant louer le porte vélos devra en faire la demande minimum 24h avant.
- **Un chèque à l'ordre de « UCAM » du montant de la location devra être remis au moment de la réservation.**
- En cas de retard pour l'enlèvement, l'emprunteur devra prévenir dans les plus brefs délais.
- Un constat mutuel de bon état devra être fait au moment de la location et de la restitution du matériel.
- Toute dégradation constatée, partielle ou intégrale, reste à la charge de l'emprunteur.
- Le remplacement du matériel à l'identique sera exigé en cas de non restitution.
- Une pénalité du montant de la moitié de la somme totale due pour la location sera exigée, pour un retard de restitution du matériel si celui-ci dépasse 24h.
- L'emprunteur devra poser une plaque minéralogique identique à celle du véhicule porteur, à l'emplacement prévu à cet effet.

4. PRIX DE LA LOCATION

Le prix de la location est défini par le nombre de jours d'emprunt.

- **Location courte durée** : 1 à 4 jours 10 euros
- **Location longue durée** : supérieur à 45 jours le prix se fera au prorata du nombre de jour d'emprunt. Ex : pour 6 jrs (10€x6) :4=15€.
- **L'annulation de la location** est admise pour un cas de force majeure. L'emprunteur devra prévenir le responsable dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, il sera exigé le montant intégral de la location.



Je soussigné(e).....souhaite réserver le porte vélo pour la
période dunombre de jours.....
Pour un montant de réglé par chèque
Etat du matériel :

L'emprunteur

Le responsable